



Le territoire du SCoT représente une surface de 61 000 hectares. Sur cette surface totale, 11 000 hectares sont urbanisés, 8 000 sont végétalisés et 41 000 sont consacrés à l'agriculture. Les terres agricoles représentent donc 43% du territoire du SCoT (avec en moyenne 35% pour le Vaucluse et 32% pour le Gard).

La reconnaissance et le développement durable de l'économie des territoires agricoles constituent donc, vu leur importance, une priorité pour le Syndicat Mixte du Bassin de vie d'Avignon, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale. Le territoire agricole du Bassin de vie représente dans son ensemble un espace de grande qualité qu'il convient en effet de protéger et de développer de manière contrôlée afin de réduire les diverses menaces qui pèsent sur lui.

Le syndicat mixte a choisi le groupement composé des chambres d'agriculture du Vaucluse et du Gard, de l'ADASEA 84 et de la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de mener à bien une étude sur l'agriculture dans le territoire du SCoT. Son objectif est d'affiner la connaissance des espaces agricoles de manière à pouvoir faire émerger, dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du document d'orientations générales (DOG), un projet cohérent concernant ces espaces.

**SMBVA**

04 32 76 73 00  
[www.avignon-bassindevie.fr](http://www.avignon-bassindevie.fr)

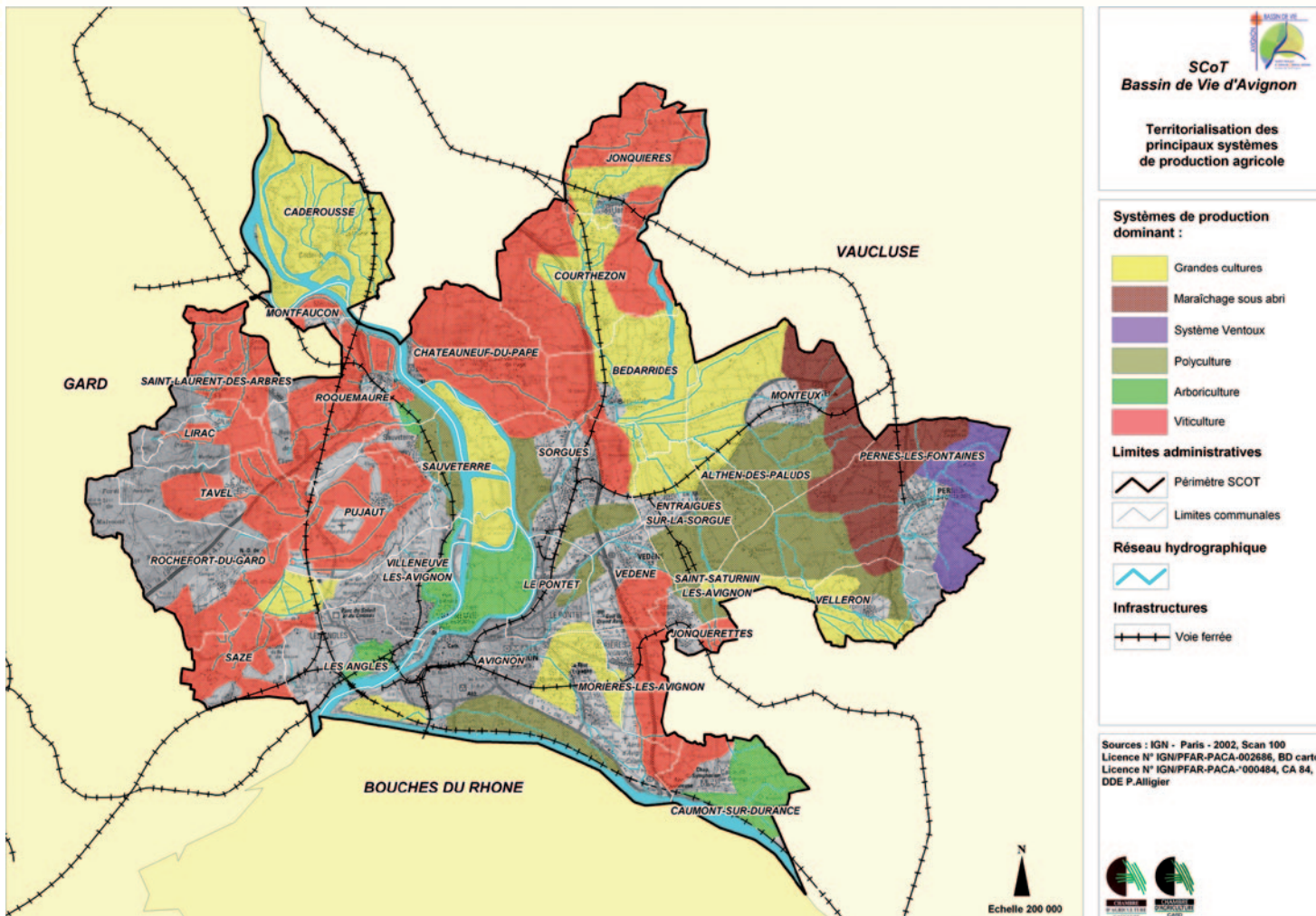
**auRa**

04 90 82 84 80

881 chemin de Gigognan | site Courtine gare TGV | 84 000 Avignon

photo | illustration | cartographie : auRa  
ISSN : 1951-8536

# UN TERRITOIRE, DIVERS TYPES D'AGRICULTURE



Chambre d'Agriculture du Vaucluse | traitement de l'information géographique | février 2007

Le territoire agricole du SCoT offre une palette de cultures très diversifiée. Ce sont ces diversités qui ont fait sa richesse.

**La viticulture** est la première activité agricole du territoire, en superficie comme en nombre d'exploitations et d'emplois (en moyenne 62% pour le Gard et 76% pour le Vaucluse).

Les espaces qui lui sont consacrés forment une diagonale de Jonquières à Saze, en passant par Châteauneuf-du-Pape, Roquemaure et Tavel. La viticulture est aussi présente en bande très étroite sur les coteaux d'Avignon, de Vedène à Caumont-sur-Durance.

**Le maraîchage et l'arboriculture** représentent 15 % des surfaces agricoles du SCoT (en moyenne 8% pour le Gard et 13% pour le Vaucluse). Ces cultures sont localisées sur des secteurs précis et bien identifiés du SCoT. Elles doivent être prises en considération et constituent un enjeu important car leur poids économique est loin d'être négligeable.

**Les vergers** sont essentiellement localisés dans la Vallée du Rhône (notamment sur l'île de la Barthelasse) mais aussi à Cau-

mont-sur-Durance où démarre le grand bassin arboricole de Cavillon qui se prolonge ensuite vers le sud.

**Les grandes cultures** de céréales, d'oléagineux, de légumes de plein champ et de prairies sont concentrées sur la plaine céréalière et les prairies humides des Sorgues (de Jonquières à Monteux), mais aussi à Caderousse, spécialisée dans la production légumière de plein champ. Les foins de Montfavet représentant quant à eux une agriculture intra urbaine.

**Le maraîchage** (sous abri essentiellement) est concentré sur Pernes-les-Fontaines et le sud-est de Monteux.

**La polyculture** mixant l'arboriculture, les grandes cultures, l'élevage et le maraîchage sous abri est concentrée dans le bassin des Sorgues et les bords de Durance. À Pernes-les-Fontaines, on note la présence d'une trilogie culturelle : raisin de table, raisin de cuve et cerisiers.



auRa



auRa

Le territoire du SCoT présente plusieurs atouts non-négligeables, parmi lesquels :

→ **de nombreuses potentialités physiques :**

un terroir exceptionnel et diversifié sur le plan agronomique ;  
 une topographie peu marquée ;  
 un climat très favorable (températures douces, ensoleillement important...) ;  
 des ressources en eaux naturelles et artificielles suffisantes permettant à une majorité d'agriculteurs d'assurer les besoins en eau de leurs cultures ;  
 des équipements structurants importants : digues, canaux d'irrigation, chemins d'exploitation, réseau de haies...

→ **une agriculture locale représentant un intérêt certain sur le plan économique et social :**

une grande diversité des exploitations de part leur taille, leur situation géographique et leurs systèmes de production ;  
 des exploitations qui se sont agrandies et professionnalisées pour assurer leur maintien ;  
 un secteur d'activité reconnu à part entière, pourvoyeur d'emplois (18 000 personnes au minimum concernées) et créateur de richesses au même titre que l'industrie, l'artisanat, le commerce ou les services ;  
 un maintien de l'emploi et de l'activité économique dans les zones rurales ;  
 une filière viticole reconnue et diversifiée représentant la première activité agricole, que ce soit en nombre d'exploitations, en termes d'occupation du sol ou d'économie ;  
 une filière fruits et légumes actuellement en difficulté mais disposant d'un savoir-faire reconnu et bénéficiant d'atouts fondamentaux (bienfaits sur la santé et meilleure alimentation) ;  
 une filière céréalière au marché porteur et des perspectives de développement pour les biocarburants sur des secteurs précis ;  
 un développement de la vente directe et une diversification des modes de commercialisation en circuits courts ;  
 un retour potentiel des approvisionnements de proximité lié à la demande de produits frais et aux coûts croissants d'acheminement des produits.

→ **des exploitants jouant un rôle prépondérant et qui contribuent notamment :**

à la gestion de l'espace et à l'entretien d'un patrimoine architectural, hydraulique (canaux d'irrigation, ouvrages hydrauliques...) et paysager (haies bocagères...) unique ;  
 à la création de paysages très diversifiés, emblématiques d'une région, et donc à l'identité de son territoire au maintien du cadre et de la qualité de vie recherchés par l'ensemble de la population mais aussi à l'attractivité touristique et résidentielle ;  
 au maintien d'une biodiversité spécifique ;  
 à réduire l'impact des inondations (surfaces d'expansion des crues, réseaux agricoles et aménagements hydrauliques...) et à freiner la propagation des incendies de forêts ;  
 à éliminer les déchets dangereux pour l'homme et les plastiques agricoles.



auRa



auRa

# DES CONTRAINTES NON NÉGLIGEABLES

Mais il existe également des contraintes, à connaître et à prendre en compte pour adopter des mesures adéquates et réalistes.

→ **une agriculture actuellement plus ou moins en crise selon les filières, à la fois sur le plan démographique, économique et social :**

des agriculteurs de moins en moins nombreux et un renouvellement non assuré ;

un vignoble connaissant de grosses difficultés depuis quelques années en particulier sur l'AOC régionale ;

des filières arboricoles et légumières omniprésentes mais touchées de plein fouet par une crise économique qui perdure.

→ **une agriculture pâtissant d'un déficit d'image :**

population vieillissante, image de pollueur, de spéculateur foncier, de grand consommateur d'eau...

→ **une agriculture fragilisée et soumise à une pression foncière exacerbée provoquant :**

une artificialisation galopante des terres ;

un phénomène de spéculation foncière incitant parfois à la rétention foncière des propriétaires et à la mise en place d'une agriculture d'attente (arrêt des investissements, refus de mise en fermage, refus de vente au tarif des terres agricoles...);

un développement de l'habitat diffus émiettant le cœur des espaces agricoles et se traduisant par des conflits d'usage et une accélération de la déprise agricole.

# DES ACTIONS TOURNÉES VERS L'AVENIR

**Malgré ces contraintes, l'agriculture du bassin de vie d'Avignon a un avenir ; cet avenir passe par la mise en place de politiques volontaires telles que :**

le maintien de la rentabilité des entreprises par l'innovation, l'investissement et une meilleure structuration commerciale ;

une meilleure valorisation des marchés locaux et de la ressource touristique dans une région très attractive ;

une présence sur les circuits courts (vente directe, marchés de producteurs, cantines scolaires) ;

un développement de l'accueil à la ferme et une meilleure éducation des jeunes générations ;

le développement d'une organisation économique (la mise en marché des produits peut en effet progresser avec une meilleure

organisation des structures coopératives et privées qui permettra de coordonner la mise sur le marché et les efforts à l'exportation) ;

un renforcement de l'identification et de la promotion des produits (bien que ses produits soient reconnus pour leur qualité et ses terroirs pour leur identité forte, notre territoire doit encore déployer des efforts de promotion et de mise en valeur de ses productions) ;

une mise en place d'outils permettant un maintien de l'agriculture sur le long terme, une libération des terres, un prix du foncier agricole abordable pour les exploitants, une gestion et une structuration du mitage.

# LES ENJEUX POUR LE SCOT EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

Compte tenu des atouts et des dysfonctionnements relevés, les élus souhaitent adopter des positions claires afin d'assurer à l'agriculture un véritable avenir sur leur territoire. Pour ce faire, le SCoT devra s'appliquer à protéger les terres agricoles sur le long terme, notamment face aux pressions de l'urbanisation, afin de permettre aux agriculteurs d'avoir une vision plus précise du devenir de leur activité.

L'agriculture du bassin de vie d'Avignon est une activité économique à part entière, créatrice d'emplois et de richesses, au

même titre que l'industrie, l'artisanat, le commerce ou les services. Elle joue également un rôle attractif primordial car c'est grâce à elle que le territoire peut offrir un cadre de vie de qualité, très recherchés par l'ensemble de la population. Cette reconnaissance de l'importance de l'agriculture est essentielle dans la mise en place d'actions réalistes, cohérentes, durables et satisfaisantes pour tous.